

## Saisie de la classe d'étanchéité des réseaux aérauliques

### SOURCE D'ERREUR

Valorisation de l'étanchéité du réseau aéraulique sans justification adéquate.

### INDICATEURS IMPACTES

<b>Bbio</b>	Chauffage
	Refroidissement
	Eclairage

<b>Cep/Cepnr</b>	<b>Chauffage</b>
	<b>Refroidissement</b>
	ECS
	Eclairage
	<b>Auxiliaires de ventilation</b>
	Auxiliaires de distribution
	Déplacement des occupants

<b>Icénergie</b>	<b>Impact potentiellement important</b>
	Impact faible

<b>DH</b>	Impact potentiellement important
	<b>Impact faible</b>

<b>Icconstruction</b>	Impact potentiellement important
	Impact faible

### METHODOLOGIE DE RESOLUTION

La classe d'étanchéité à l'air d'un réseau aéraulique caractérise les fuites d'air induites principalement entre le(s) ventilateur(s) et le volume chauffé. Une zone ou un bâtiment peut avoir les classes d'étanchéité à l'air des réseaux aérauliques suivantes :

Classe d'étanchéité du réseau Cletres	Kres (m <sup>3</sup> /(s.m <sup>2</sup> ) sous 1 Pa)
A	0,027 10 <sup>-3</sup>
B	0,009 10 <sup>-3</sup>
C	0,003 10 <sup>-3</sup>
Valeur par défaut DEF	0,0675 10 <sup>-3</sup>
Cas de l'aération et du <b>BBio</b>	0

**IL EST INDISPENSABLE DE REALISER UNE MESURE D'ETANCHEITE A L'AIR DU RESEAU AERAULIQUE** (ou de passer par la démarche qualité décrite en Annexe VII de l'arrêté du 4 août 2021 relatif à la RE2020) si l'on souhaite valoriser la classe d'étanchéité à l'air du réseau. Dans le cas contraire, la classe d'étanchéité à l'air du réseau doit être saisie « par défaut ». Il est à noter que la mise en place d'accessoires et pièces de réseaux

avec joints d'étanchéité de classe C afin de limiter les risques de fuite sur l'installation de ventilation n'impose pas la saisie dans l'étude d'une classe d'étanchéité à l'air des réseaux en particulier.

**LE PROTOCOLE DE MESURE DE LA PERMEABILITE A L'AIR DES SYSTEMES DE VENTILATION** est défini par les normes NF EN 12237, NF EN 1507, NF EN 13403 et NF EN 12599 et par le Fascicule Documentaire FD E51-767. La liste des mesureurs autorisés à réaliser une mesure de perméabilité à l'air des systèmes de ventilation (qualifiés 8721 auprès de Qualibat) est disponible sur le site <https://rt-re-batiment.developpement-durable.gouv.fr>

**LE PROTOCOLE A APPLIQUER EN CAS DE MISE EN PLACE D'UNE DEMARCHE QUALITE** est défini en annexe VII de l'arrêté du 4 août 2021 relatif à la RE2020.

*POUR ALLER PLUS LOIN*

<https://www.effinergie.org/web/permeabilite-a-l-air/les-reseaux-de-ventilation>